



ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE L'ÎLE BIZARD

750, boul. Jacques-Bizard, Ile Bizard Qc H9C 2Y2

téléphone : (514) 620-8004

[WWW.AHMIB.CA](http://WWW.AHMIB.CA)

# ***GUIDE DES ENTRAÎNEURS ET GÉRANTS***

saison 2006-2007

«JOUER POUR LE PLAISIR»

[WWW.AHMIB.CA](http://WWW.AHMIB.CA)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2006-2007

RÉGION DU LAC SAINT-LOUIS

Jim Panetta  
Président  
Zone 3 - DEUX-RIVES

Les Yersh  
Président Hockey Pierrefonds  
620-6440

Jacques Daigneault  
Président hockey Ile-Bizard  
j.daigneault@vl.videotron.ca

Michel Boisvert  
vp opérations  
mboisvert@canadelle.com

Pierre Charpentier  
vp administration  
pierre.charpentier@novartis.com

André Ranger  
trésorier  
aranger@sympatico.ca

Michel Coulombe  
secrétaire  
mikecool@videotron.ca

COORDONNATEURS

coordonnateur MAHG  
Jean Pascal Hébert  
514-620-7886  
jph@jpisa.ca

coordonnateur NOVICE  
Stephan Lalonde  
514-953-7574  
stephan.lalonde@aero.bombardier.com

coordonnateur ATOME  
George Bourret  
514-626-4597  
georges.bourret@ericsson.com

coordonnateur PEE WEE  
Jacques Beaudoin  
514-624-5033  
jacques.beaudoin088@sympatico.ca

coordonnateur BANTAM  
Stéphane Lanoue  
514-624-8028  
stephane.lanoue@hp.com

coordonnateur MIDGET  
Michel Boisvert  
514-626-4592  
mboisvert@canadelle.com

RESPONSABLES

registraire  
Danielle Poliquin  
514-624-6035  
poliquind@videotron.ca

gestionnaire des glaces  
Alain Wilson  
514-624-8698  
awilson@videotron.ca

responsable des équipements  
Danielle Poliquin  
514-624-6035  
poliquind@videotron.ca

répartiteur des chronometreurs  
Mireille Martineau  
514-620-5608  
mimi.martineau@sympatico.ca

gouverneur de la C.H.L.  
Alain Courtois  
514-626-1043  
alaincourtois@videotron.ca

président - comité de discipline  
Jacques Daigneault  
514-244-6484  
j.daigneault@vl.videotron.ca

# 1. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

- REGLEMENTS :**
- Il est de la responsabilité de chaque entraîneur de prendre connaissance des règlements établis par la F.Q.H.G. en consultant le livre des Règlements administratifs.
- FORMATION DES ÉQUIPES :**
- Chaque gérant ou entraîneur devra fournir au coordonnateur avant le 1<sup>er</sup> octobre, une liste sur laquelle apparaîtront le nom de son équipe ainsi que celui de ses assistants et de ses joueurs, inscrits lisiblement. Le numéro de chandail du joueur doit absolument être indiqué.
  - Chaque entraîneur doit obligatoirement faire une rencontre avec les parents et ce, le plus tôt possible, dans le but de les informer de vos attentes vis-à-vis les enfants ainsi que des règlements d'équipe que vous désirez voir respecter.
  - Vous trouverez en annexe, les formulaires du code d'éthique mise en vigueur cette année et qui doit être signés par les entraîneurs, les joueurs / joueuses, les administrateurs et les parents.
  - Vous trouverez aussi une fiche médicale qui pourrait vous être utile à titre préventif.
- COURS DE FORMATION :**
- Des cours de formation pour la certification des entraîneurs sont planifiés durant la saison. Envoyer un courriel à votre coordonnateur pour connaître les dates disponibles et vous inscrire. L'association rembourse les frais d'inscription à la formation sur présentation du certificat indiquant que le candidat a complété et réussi sa formation.
- CLINIQUES DE GARDIENS :**
- Lors de cliniques de gardiens de but, les entraîneurs doivent s'assurer qu'un responsable se présente avec le gardien de but sur la glace afin que celui-ci puisse apprendre différentes techniques à utiliser durant les pratiques de l'équipe. Si une pratique est prévue en même temps qu'une clinique de gardiens de but, la priorité devrait être accordée à la clinique.
- TOURNOIS :**
- Il est fortement suggéré à chaque entraîneur de participer à au moins 1 tournoi. Il est permis de participer à quatre tournois maximum pour la catégorie Peewee, Bantam et Midget, et trois tournois maximum pour la catégorie Novice et Atome : dans ce cas, il est obligatoire d'en choisir un dans la région et les autres à l'extérieur ( les échanges comptent pour un tournoi )

«JOUER POUR LE PLAISIR»

WWW.AHMIB.CA

- Lors de la confirmation de sa participation à un tournoi, le responsable de l'équipe aura à remettre au registraire du tournoi, le formulaire 'l'enregistrement de l'équipe' sur lequel il doit faire signer tous les participants. Les permis de tournois seront alors distribués aux équipes par le registraire.
- Prenez note que si votre équipe est en tournoi, et que vous avez un match de saison régulière qui est en conflit avec un match du tournoi (voir règle 7.2.4 de la FQHG.), vous devez communiquer avec le céduteur de glace de l'AHMIB. Si le nombre d'heures entre ces 2 matchs est suffisant, les 2 parties auront lieu. S.V.P. consulter la règle 7.2.4.

## 2. FORMULAIRES D'ENREGISTREMENT

- Dorénavant le formulaire d'inscription tient lieu de contrat. Suite à la formation des équipes, ils vous seront redistribués afin que vous vous assuriez que tous soient signés par un des parents ainsi que le joueur. Cette copie devra être remise au registraire et conservée dans les dossiers de l'Association.
- Les entraîneurs, assistants ou gérants doivent remplir un contrat du même type. Chaque équipe a le droit de faire signer un maximum de 5 collaborateurs. Seuls les individus dont les noms apparaîtront sur la formule d'enregistrement des membres de l'équipe seront autorisés à aller derrière le banc, lors des tournois.
- Aucun joueur d'une autre équipe n'a le droit de participer à une partie régulière ou même un partie d'exhibition. Seuls les joueurs de réserve affiliés à votre équipe peuvent être utilisés. En aucun temps une équipe ne devra avoir plus de dix-neuf (19) joueurs affiliés et éligibles. Un joueur ne peut être affilié qu'à une seule équipe d'une classe supérieure, qu'il soit de 1ère ou 2ième année. S.v.p. consultez votre coordonnateur avant d'affilier un joueur afin d'éviter les conflits lorsqu'il y a plus d'une possibilité.
- Tous les joueurs de réserve, affiliés à votre équipe peuvent jouer autant de parties désirées, sans restriction, avant le **10 janvier 2007**. Après cette date, un maximum de 5 parties sera permis. Voir règlement 5.6.4 de la FQHG pour plus de détails.

«JOUER POUR LE PLAISIR»

WWW.AHMIB.CA

### 3. FINANCES

- Un dépôt de **25\$** est demandé à chaque joueur pour les chandails. L'équipe doit recueillir ce montant et émettre un seul chèque au nom de l'AHMIB **avant le 1<sup>er</sup> novembre**. Ce montant sera remis à la fin de la saison sur réception des chandails en bonne condition.
- Il faut prévoir un montant approximatif de **25\$** par joueur pour la photo, le trophée ainsi que le party de fin de saison, montant à confirmer selon les choix qui auront été faits par l'équipe.
- **Deux états financiers** de l'équipe devront OBLIGATOIREMENT être remis à chaque parent ainsi qu'au coordonateur de la catégorie et au trésorier, aux dates suivantes :  
**8 décembre 2006 et le 8 avril 2007** .
- Excluant les frais d'inscription, les déboursés pour chaque joueur seront limités à un montant additionnel maximum de 250\$ pour l'année, incluant le dépôt des chandails, afin de couvrir les dépenses d'équipe: tournois, temps de glace supplémentaire, party de Noël, etc... Un exemple de budget est fourni à titre indicatif seulement.
- Il est permis d'organiser une ou des campagnes de levée de fonds afin de couvrir entièrement ou en partie ces déboursés additionnels. Vous trouverez une copie de la Règlementation établie à ce sujet.

#### *Cotisation spéciale - frais pour l'achat des glaces additionnelles.*

- Une cotisation spéciale de 35\$ par joueur est exigée pour l'achat des glaces additionnelles pour les pratiques et parties. Cette cotisation devra être inclus dans le budget d'équipe.

«JOUER POUR LE PLAISIR»

WWW.AHMIB.CA

## Exemple de budget d'équipe

### LES FAUCONS DE L'ÎLE BIZARD ATOME B

Budget 2006-2007

<i>15 joueurs</i>	<i>Revenus</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>réelles</i>
Dépot pour chandail d'équipe (15x25\$)	375.00\$	375.00\$	
Noms sur les chandails + «C» «A» «A» (30x6\$+18)	198.00\$	198.00\$	
Cotisation spéciale - frais d'achat des glaces additionnelles: (15 x 35\$)	525.00\$	525.00\$	
Frais de tournois			
• Tournoi Ile-Bizard		310.00\$	
• Tournoi de Hockey Mirabel		410.00\$	
• Tournoi de Ville LaSalle		225.00\$	
Temps de glace supplémentaire		200.00\$	
Frais d'arbitrage pour parties hors concours		50.00\$	
Photos et trophés (15 x 25\$)	375.00\$	375.00\$	
Party de Noël (cadeaux et fête)		300.00\$	
Papeterie, photocopies, poste		20.00\$	
Frais bancaires		10.00\$	
Commandite de la compagnie A	500.00\$		
Commandite de la compagnie B	50.00\$		
Campagne de levée de fonds	400.00\$		
<i>sous-total</i>	2 423.00\$	2 998.00\$	
Contribution supplémentaire des parents	575.00\$		
	2 998.00\$	2 998.00\$	

«JOUER POUR LE PLAISIR»

WWW.AHMIB.CA

## 4. ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES

- Afin de prolonger la durée de vie de nos équipements, le port des chandails d'équipe durant les pratiques sera interdit. Un joueur pris en défaut sera expulsé de la patinoire sans autre avertissement.
- Tout équipement fourni par l'Association devra être retourné par les entraîneurs aux dates qui vous seront indiquées par le coordonateur. Les chandails doivent obligatoirement être retournés lavés et suspendus à un cintre.
- Toute équipe désireuse de se procurer des bandes d'identification au nom des joueurs peuvent le faire. La bande s'installe au-dessus du numéro dans le dos. Le fond de la bande doit être de la même couleur que celle du chandail ( soit blanc ou rouge ) avec des lettres soit blanc ou noir.

*Ex.: Chandail blanc : lettres noir sur fond blanc  
Chandail rouge : lettres blanches sur fond rouge.*

**Note : toute bande ou écusson (nom de joueur, commandite ou C et A ) doit être fafilée sur le chandail et non collée.**

- Les équipes sont libres de ne pas souscrire à la session de photo organisée par l'Association, mais ne peuvent cependant pas engager une personne autre que le photographe officiel de l' AHMIB, qui est le seul à avoir reçu l'autorisation d'utiliser le logo de l' AHMIB.
- Aucune équipe n'a l'autorisation d'utiliser le logo de l' AHMIB sur des manteaux (ou autre article).

«JOUER POUR LE PLAISIR»

WWW.AHMIB.CA

## 5. AVANT ET APRÈS UNE PARTIE

**TENUE VESTIMENTAIRE :** • Durant la saison, les entraîneurs et tous les représentants, derrière le banc lors des parties, doivent être vêtus convenablement.

- Nous comptons sur votre collaboration pour que les joueurs soient vêtus proprement lors de leur présence à l'aréna ou lors des visites à l'extérieur.

**ARBITRES :** ➤ Vous pouvez réserver les services d'un arbitre pour une partie d'exhibition. Le responsable des arbitres est Denis Desmarchais, à qui vous devez vous adresser par courriel à [nsradesmarchais@yahoo.ca](mailto:nsradesmarchais@yahoo.ca). en utilisant le formulaire en annexe, (Demande Pour Arbitres ). Adressez votre demande au moins 48 heures à l'avance.

*Novice : \$26.00*

*Pee-Wee A : \$44.00*

*Bantam : \$44.00*

*Atome : \$28.00*

*Pee-Wee B : \$31.00*

*Midget B : \$47.00*

*Junior : \$68.00*

**CHRONO-MÉTREURS :**

- Pour réserver les services d'un chronométrateur/marqueur vous pouvez contacter **Mireille Martineau au 620-5608** ([mimi.martineau@sympatico.ca](mailto:mimi.martineau@sympatico.ca)). Pour toute partie d'exhibition, les coûts doivent être défrayés par l'équipe locale.

*Niveau : Novice et Atome : \$7.00   Pee-Wee : \$7.50*

*Bantam : \$ 8.00   Midget B : \$8.50   Midget A et Junior (1.5hr) : \$11.00 par personne*

**FEUILLES DE POINTAGE :**

- L'équipe locale doit remplir partiellement la feuille de pointage avant une partie, en prenant soin d'indiquer:
    - l'endroit où se déroule la partie
    - la date
    - la division ( ex. Atome )
    - la classe ( ex. B )
    - le numéro de la partie
    - le nom de la ligue : LIGUE DE HOCKEY CENTRALE (LHC)
    - les étiquettes avec le nom des joueurs et leur numéro de chandail collé sur chaque feuille de pointage
- puis la remettre au responsable de l'équipe "visiteur" afin qu'il remplisse sa section, avant de remettre le formulaire dûment rempli à l'arbitre de la partie.

**À NOTER :**

Dorénavant, l'équipe locale se verra infliger un deux minutes de pénalité en début de partie si la feuille de pointage n'est pas dûment remplie.

- Après une partie, l'entraîneur a la responsabilité de vérifier sur la feuille de pointage si un de ses joueurs a obtenu un code de suspension. Vous trouverez ci-joint une copie de la codification des punitions. Dans ce cas, il doit s'assurer que ce joueur serve sa punition à la partie suivante. Sur la feuille de pointage, suivant la suspension, l'entraîneur doit indiquer clairement dans le coin supérieur le nom complet du joueur, son numéro de chandail, ainsi que le nombre de parties servies sur le nombre de parties suspendues.

*Ex : Mario Lemieux #66 1 de 3*

Si cette information n'apparaît pas clairement sur la feuille de pointage, le joueur se verra dans l'obligation de re-servir sa punition.

*N.B. N'oubliez pas d'aviser le coordonateur de toute suspension.*

«JOUER POUR LE PLAISIR»

WWW.AHMIB.CA

*PLAINTES :*

- Si un entraîneur a une plainte à formuler contre un arbitre ou un autre entraîneur, il est nécessaire de faire cette plainte par écrit et la remettre au coordonateur , avec copie au président de l'Association.
- En ce qui concerne les retards de certains joueurs avant les parties ou pratiques, vous aurez l'appui du coordonateur et de l'exécutif de l'Association si vous imposez des sanctions pour rétablir la situation.

*RAPPORT  
D'INCIDENT :*

- L'Association introduit le formulaire 'RAPPORT D'INCIDENT' en annexe, qui doit être utilisé par les entraîneurs à leur besoin. Lorsque complété, une copie du rapport doit être remise au membre et une autre copie au président de l'Association.
- Suite à une évaluation du 'RAPPORT D'INCIDENT' par le comité de discipline, si nécessaire, le comité agira en conséquence par rapport au code de déontologie.

«JOUER POUR LE PLAISIR»

WWW.AHMIB.CA

## 6. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SUR LA GLACE

- Il est important pour tous les membres de l'association de faire référence au code de déontologie 'code d'éthique' mis en place cette année par l'association et d'en respecter les engagements.
- Il est interdit aux joueurs de frapper sur la bande ou la vitre avec leur bâton, même durant le cri de ralliement!
- Aucun lancer-frapper par les adultes (entraîneurs...) est permis sur la glace pendant les pratiques.
- Durant les pratiques, les portes de la patinoire doivent, en tout temps, être bien fermées pour éviter des accidents.
- Durant le réchauffement, il est interdit aux joueurs de lancer sur la bande dans la zone vis-à-vis des spectateurs.
- Durant la saison, l'entraîneur est tenu de faire jouer ses joueurs à temps égal.
- Si un joueur est expulsé de la partie ou blessé, il doit y avoir une personne adulte qui l'accompagne jusqu'au retour du reste de l'équipe.

## 7. POLITIQUE SUR LA SUPERVISION DES JOUEURS ET JOUEUSES

Aucun joueur ou joueuse, dans aucune circonstance, ne devrait être laissé(e) seul(e) avec un adulte, à moins que cet adulte soit son parent ou tuteur.

Cette règle s'applique à tous les événements auxquels participe l'équipe (pratique, partie, partie hors-concours, tournoi ou toute autre sortie). Il devrait toujours y avoir au moins deux adultes présents en tout temps. Nous voulons empêcher **qu'un joueur ou joueuse ne soit séparé(e) du reste de l'équipe et qu'il ou qu'elle reste seul(e) avec un adulte durant une période de temps prolongée.**

La mise en place de cette politique requiert que les parents et entraîneurs suivent les directives suivantes :

- Choisir un ou deux autres adultes, préférablement des parents, qui seront responsables de la supervision des joueurs et joueuses lors des événements impliquant l'équipe.
- S'assurer qu'il y a toujours au minimum deux adultes présents lors de toutes les rencontres avec les joueurs et joueuses.
- Éviter toute discussion un à un avec les joueurs et joueuses.
- Ne pas participer à des événements où vous ne pouvez garantir une supervision adéquate des joueurs et joueuses (un adulte par cinq enfants).
- Éviter tous les événements non sanctionnés.
- Prendre au sérieux la politique sur la supervision des joueurs. Elle a été conçue dans le but de protéger tous les membres de notre association.
- Rapporter tout manquement aux règles sur la supervision des joueurs et joueuses directement au président de l'Association de Hockey de l'Île Bizard.

«JOUER POUR LE PLAISIR»

WWW.AHMIB.CA

## ***Évènements non sanctionnés***

Tous les évènements, autres que la participation à une partie de hockey, où les joueurs et joueuses doivent passer la nuit à l'extérieur de leur domicile ne sont pas approuvés par l'Association de Hockey Mineur de l'Île Bizard. Donc tous les évènements qui ont pour but de bâtir un esprit d'équipe doivent se dérouler sur une seule journée et une supervision adéquate doit être fournie en tout temps.

## ***Voyages***

En aucun cas, les joueurs et joueuses ne devraient être laissés sans supervision durant le transport à un tournoi ou à une partie hors-concours. Il devrait toujours y avoir au moins un adulte présent par cinq joueurs. De plus, un joueur ne devrait jamais voyager seul(e) avec un adulte, à moins que celui-ci ne soit son parent ou tuteur.

## ***Chambres des joueurs.***

Il est important d'assurer une supervision adéquate dans la chambre des joueurs. Au risque de se répéter, il devrait toujours y avoir deux adultes présents. Si les entraîneurs ne peuvent ou ne veulent assurer la supervision, l'équipe devrait nommer un certain nombre de parents responsables.

Aucun membre du sexe opposé ne devrait être dans la chambre des joueurs ou joueuses lorsque ceux-ci ou celles-ci enlèvent leur survêtement de hockey ou prennent leur douche. Si l'entraîneur n'est pas du même sexe que ses joueurs ou joueuses, alors la supervision doit être assurée par des entraîneurs adjoints ou des parents du même sexe que les joueurs ou joueuses. A partir du niveau Atome, les filles qui évoluent sur des équipes de garçons ne doivent pas se changer dans la même chambre que les garçons. Si aucune autre chambre n'est disponible, elles doivent utiliser la salle des toilettes. De plus, elles doivent quitter la chambre des joueurs au moment des douches.

*Il est strictement défendu aux entraîneurs ou leurs assistants de prendre une douche en présence des enfants.*

*Si un joueur est blessé et doit retourner à la chambre des joueurs, une personne adulte doit assurer la surveillance dans la chambre.*

En terminant, même si nous croyons qu'il est extrêmement important d'éliminer les risques d'abus envers nos membres, il ne faudrait pas réagir de façon excessive et créer un climat de méfiance qui serait malsain pour tous.

***Bonne saison!!!!***

**«JOUER POUR LE PLAISIR»**

WWW.AHMIB.CA